



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/AC.96/846/Part II/4
9 août 1995

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF DU PROGRAMME
DU HAUT COMMISSAIRE

Quarante-sixième session

ACTIVITES DU HCR FINANCEES PAR LES FONDS CONSTITUES AU MOYEN
DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES : RAPPORT POUR 1994-1995
ET PROJET DE BUDGETS-PROGRAMMES POUR 1996

PARTIE II. ASIE ET OCEANIE

Section 4 - Hong Kong

(document soumis par le Haut Commissaire)

II.4 HONG KONG

1. Population bénéficiaire

1. En 1994, 107 réfugiés vietnamiens sont arrivés à Hong Kong avant la date limite du 14 février fixée à la cinquième réunion du Comité directeur pour la prise en charge des nouveaux arrivants dans le cadre du Plan d'action global pour les réfugiés indochinois (PAG). Le Comité directeur a décidé que les personnes qui arriveraient après cette date seraient traitées conformément à la législation nationale et aux principes internationalement acceptés. Sur les 453 personnes qui sont arrivées à Hong Kong depuis cette date et jusqu'à la mi-juillet 1995, aucune ne remplissait les conditions nécessaires pour l'octroi du statut de réfugié. Au 31 décembre 1994, il y avait au total 24 310 Vietnamiens à Hong Kong dont pratiquement aucun n'avait obtenu le statut de réfugié et qui devaient par conséquent rentrer au Viet Nam. D'autre part, il reste encore 1 700 réfugiés vietnamiens à Hong Kong.

2. Les demandeurs d'asile qui n'ont pas obtenu le statut de réfugié sont hébergés dans un certain nombre de centres de détention situés dans l'agglomération d'Hong Kong et dans les îles périphériques. Quant aux réfugiés vietnamiens, ils sont hébergés à Pillar Point camp, un centre ouvert dont les occupants jouissent d'une totale liberté de circulation et sont autorisés à travailler. Les réfugiés sont d'origine rurale et urbaine, et la majorité d'entre eux n'ont fréquenté que l'école primaire. Environ 59 % sont de sexe masculin et 28 % sont des enfants de moins de 16 ans.

3. En 1994, 21 demandeurs d'asile non indochinois sont arrivés à Hong Kong. Deux d'entre eux ont obtenu le statut de réfugié.

2. Faits nouveaux survenus en 1994 et 1995

4. En 1994, 5 581 Vietnamiens ont été rapatriés de leur plein gré sous les auspices du HCR sur 38 vols charter et de ligne. Quatre-vingt pour cent ont regagné le nord du Viet Nam et le reste les régions méridionale et centrale du pays. Il y avait parmi les rapatriés 62 mineurs non accompagnés qui ont regagné leur foyer dans le cadre du Programme de regroupement familial.

5. En dépit de tous les conseils prodigués et d'une vaste campagne d'information, les personnes qui ont accepté de retourner au Viet Nam dans le cadre du programme de rapatriement librement consenti financé par le HCR étaient nettement moins nombreuses qu'en 1993. Le nombre des personnes qui sont rentrées dans le cadre du programme de retour organisé lancé par le Gouvernement de Hong Kong (250 au total) était aussi en baisse. Le HCR a étudié de près les moyens de promouvoir le processus de rapatriement librement consenti. En guise d'incitation au départ, le Gouvernement de Hong Kong accorde une allocation de 150 dollars à toutes les personnes qui acceptent de retourner dans leur pays.

6. En 1994, 1 504 réfugiés vietnamiens ont été réinstallés en Allemagne, en Australie, au Canada, au Danemark, en Espagne, aux Etats-Unis, en Finlande, en France, au Japon, en Norvège, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni, en Suède et en Suisse ou se sont installés sur place à Hong Kong.

7. Dans le cadre du PAG, les autorités de Hong Kong ont achevé en décembre 1994 le processus de détermination du statut des demandeurs d'asile tant en première instance (au Hong Kong Immigration Department) qu'en appel (au Refugee Status Review Board). Le mandat du HCR a pris fin le 28 février 1995.

8. Les procédures simplifiées de rapatriement, qui doivent devenir opérationnelles à la mi-1995, devraient accélérer les retours. Un objectif de 1 800 retours par mois est envisagé jusqu'à l'achèvement des activités du PAG, lesquelles devraient prendre fin à Hong Kong au début de 1996. Dans le cadre des nouvelles procédures, des services d'orientation personnelle seront fournis aux Vietnamiens dont le rapatriement a été autorisé. Avec la poursuite du programme d'information, il est espéré que la grande majorité des Vietnamiens opteront pour le retour sous les auspices du HCR.

9. A la suite de la réunion technique sur la réinstallation et le rapatriement tenue par le Comité directeur à Bangkok en juin 1994, durant laquelle la date limite pour l'acceptation des demandes de réinstallation de tous les réfugiés restants qui remplissent les conditions requises a été fixée à fin 1994, le HCR a intensifié ses démarches ce qui a permis de trouver un pays d'accueil à 940 réfugiés. Le cas des réfugiés toxicomanes et de ceux qui ont eu dans le passé des démêlés avec la justice a été examiné. En coopération avec le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et l'OMS, un programme de désintoxication a été lancé avec l'assistance d'un consultant médical.

3. Programmes par pays pour 1996

a) Objectifs

10. La première étape de l'élaboration du programme du HCR à Hong Kong pour 1996 s'est déroulée conformément aux recommandations de la sixième réunion du Comité directeur tenue le 16 mars 1995. Avec l'application des procédures simplifiées de rapatriement, à compter de la mi-1995, 1 800 Vietnamiens, y compris ceux qui seront rapatriés dans le cadre du programme de retour organisé exécuté par le gouvernement, devraient rentrer chaque mois dans leur pays. Les efforts visant à promouvoir et à appliquer les plans de rapatriement sous les auspices du HCR se poursuivront en 1996.

11. Tout sera fait pour que les dates limites soient respectées. Il faudra notamment achever la réinstallation des réfugiés, trouver des solutions durables appropriées à ceux qui ne seront pas réinstallés et accélérer le processus de rapatriement des personnes qui n'ont pas obtenu le statut de réfugié. Certains problèmes, comme ceux des émigrants vietnamiens clandestins venus de Chine et des personnes qui affirment avoir la nationalité d'un tiers pays ou qui sont considérées comme des étrangers par le Viet Nam, seront examinés.

12. En 1996, le HCR surveillera de plus près la législation et la pratique ensuivies pour déterminer le statut des demandeurs d'asile non-vietnamiens et vietnamiens arrivés à Hong Kong après l'achèvement du PAG.

Le Haut Commissariat maintiendra sur place un nombre restreint de spécialistes des questions juridiques dont le travail sera essentiellement axé sur les questions de protection et les questions d'éligibilité non réglées dans le cadre du PAG.

b) Budgets proposés pour 1996

i) Programmes généraux

13. Une assistance au titre des services soins et entretien aux personnes/aux familles fera fournie aux réfugiés/demandeurs d'asile qui se trouvent à Hong Kong. Le budget initial a été fixé dans l'idée que des solutions durables auront été apportées au problème des réfugiés vietnamiens à Hong Kong et que la population réfugiée aura diminué. Néanmoins, le HCR suivra de près l'évolution de la situation et modifiera le programme si nécessaire.

ii) Programmes spéciaux

14. Conformément aux objectifs fixés à la sixième réunion du Comité directeur tenue en mars 1995, on s'attendait à une diminution du volume de la plupart des activités, mais les activités opérationnelles et d'appui logistique au rapatriement devraient être maintenues en attendant que tous les réfugiés à rapatrier rentrent chez eux. Le budget initial pour Hong Kong n'est censé financer ces activités que pendant une période limitée en 1996. Compte tenu des répercussions sur le PAG des derniers changements d'ordre législatif intervenus dans les principaux pays de réinstallation, le HCR suivra de près l'évolution de la situation dans la région et à Hong Kong et devra peut-être modifier son programme et ajuster ses estimations budgétaires en fonction des besoins effectifs.

c) Partenaires d'exécution

15. Les autorités de Hong Kong fournissent les terrains et prennent en charge l'infrastructure et les frais afférents à l'administration des centres de détention, tandis que le HCR finance les programmes de soins et d'entretien et les services connexes. Dans le camp de réfugiés de Pillar Point, le HCR prend en charge les coûts des soins de santé, de l'enseignement, des services sociaux, des services d'orientation, de la sécurité et de la gestion, verse des allocations de subsistance aux réfugiés sans emploi et finance la désintoxication des réfugiés toxicomanes, en étroite coopération avec des organismes bénévoles.

16. L'Agency for Volunteer Service fournit du personnel, notamment pour les opérations de rapatriement, la réinstallation des réfugiés, l'enseignement et les services sociaux. D'autres organismes tels que la St. Stephen's Society, Caritas, les International Social Services, Christian Action (CA) et Médecins sans Frontières apportent aussi leur contribution. Ces dernières années, le HCR n'a pas été en mesure de réunir des fonds suffisants pour l'exécution du programme soins et entretien à Hong Kong. Jusqu'à la fin de 1993, les autorités de Hong Kong avaient donc avancé un montant estimé à 126 millions de dollars, dont elles demandent le remboursement.

d) Coûts afférents à l'exécution du programme et à l'appui administratif

17. Les variations dues aux changements introduits dans l'établissement du budget ne sont pas examinées ici [voir Présentation générale des activités du HCR, Première partie (A/AC.96/845)].

i) Dépenses engagées en 1994 (toutes sources de financement)

18. Les dépenses engagées en 1994 ont été inférieures aux estimations révisées surtout parce que les dépenses communes de personnel ont été plus faibles que prévu. Les dépenses pour l'achat de biens non consommables (équipement radio portable et matériel anti-incendie pour faire face à d'éventuelles manifestations dans les camps) étaient légèrement plus élevées que prévu.

ii) Estimations révisées pour 1995 (toutes sources de financement)

19. Les estimations révisées pour 1995 sont plus élevées que les estimations initiales, car, compte tenu du nombre important de Vietnamiens qui sont encore à Hong Kong, il a fallu maintenir pendant plus longtemps un poste de fonctionnaire international hors siège.

iii) Estimations initiales pour 1996 (toutes sources de financement)

20. Les estimations pour 1996 sont inférieures aux estimations révisées pour 1995 surtout parce que l'on s'attend à une réduction progressive du volume des activités à Hong Kong. Il est envisagé de garder sur place en 1996 un nombre minimum d'administrateurs chargés de la protection auxquels il incombera d'assurer les services de protection inscrits au mandat du HCR. Des effectifs suffisants seront maintenus sur place aux fins d'apporter un appui effectif aux programmes de soins et entretien, de rapatriement librement consenti, de réinstallation et de services sociaux, compte tenu notamment des problèmes de protection qui se posent dans les camps.

DEPENSES DU HCR A HONG KONG
(en milliers de dollars des Etats-Unis)

1994	1995		1996	
Montant engagé	Allocation approuvée par le Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire pour 1994	Allocation révisée demandée	Source des fonds et type d'assistance	Allocation proposée/projection
PROGRAMMES GENERAUX (1)				
1 393,6	1 425,9	2 244,5	SOINS ET ENTRETIEN	51,8
0,5 <u>a/</u>	-	-	INSTALLATION SUR PLACE	-
275,5 <u>b/</u>	199,5	71,3	REINSTALLATION	-
1 242,5	945,7	1 425,6	EXECUTION DU PROGRAMME Voir Présentation générale, tableaux (Partie II)	1 041,4
2 912,1	2 571,1	3 741,4	Total partiel, opérations	1 093,2
271,0	319,8	367,0	APPUI ADMINISTRATIF Voir Présentation générale, tableaux (Partie II)	435,7
3 183,1	2 890,9	4 108,4	TOTAL (1)	1 528,9
PROGRAMMES SPECIAUX (2)				
2,0	-	-	AUTRES FONDS FIDUCIAIRES	-
13 161,7	16 778,9	20 865,1	PLAN D'ACTION GLOBAL EN FAVEUR DES REFUGIES INDOCHINOIS (PAG)	-
718,0	558,4	671,7	EXECUTION DU PROGRAMME Voir Présentation générale, tableaux (Partie II)	-
137,7	146,8	183,2	APPUI ADMINISTRATIF Voir Présentation générale, tableaux (Partie II)	-
14 019,4	17 484,1	21 720,0	TOTAL (2)	0,0
17 202,5	20 375,0	25 828,4	TOTAL GENERAL (1 + 2)	1 528,9

a/ Engagement imputé sur l'allocation globale.

b/ Dont 489 dollars E.-U. imputés à "Autres programmes"
